



TARIFS INTERNAT ET DEMI-PENSION

ANNEE 2024

Pour accéder au self tout élève devra se munir de son **PASS REGION**

I – TARIFS FORFAITAIRES (Elèves demi-pensionnaires et internes) :

Le régime forfaitaire donne accès au restaurant tous les jours de la semaine.

Le tarif TRIMESTRIEL est **forfaitaire** quel que soit le nombre de repas effectivement pris dans le trimestre.

Le montant annuel est réparti sur **175 jours** soit :

- 59 jours pour le 2^{ème} trimestre (Janvier-Mars).
- 45 jours pour le 3^{ème} trimestre (Avril-Juin).
- 71 jours pour le 1^{er} trimestre (Septembre-Décembre).

Le paiement s'effectue à réception de l'avis aux familles.

Possibilité de paiement par **prélèvement automatique, télépaiement** ou **carte bancaire**.

L'inscription comme pensionnaire ou demi-pensionnaire **ne peut être modifiée en cours de trimestre** et tout changement de catégorie devra être demandé par écrit à Monsieur le Proviseur.

TRIMESTRE	INTERNE (1)	DEMI-PENSIONNAIRE	
		DP 4 JOURS	DP 5 JOURS
Janvier/Mars 2024 *	502.68 €	157.92 €	195.88 €
Avril/juin 2024 *	383.40 €	124.32 €	149.40 €
Septembre/Décembre 2024	604.92 €	188.16 €	235.72 €
Total	1 491.00 €	470.40 €	581.00 €

*Tarifs Janvier-Mars & Avril-Juin 2024 donnés à titre indicatif. Tarifs 2025 non connus à ce jour.

(1) l'accès à l'internat n'est pas possible pour les étudiants de BTS.

II – REPAS POUR LES ELEVES EXTERNES :

4.85 € **payable d'avance** (aucun passage en négatif possible).

∞ **SE PRESENTER AU SERVICE INTENDANCE LE MATIN** ∞